

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Qui a peur des droits de l'enfant ?

Fierens, Jacques

Published in:
La révolution silencieuse

Publication date:
2014

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Fierens, J 2014, Qui a peur des droits de l'enfant ? Dans *La révolution silencieuse: 25 ans des droits des enfants : colloque*. Ville de Genève, département de la cohésion sociale et de la solidarité, Genève, p. 151-159.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Qui a peur des droits de l'enfant ?

Jacques Fierens

Professeur, Universités de Namur, Liège et Louvain

Demandez à n'importe quel enfant en âge de parler, de lire et d'écrire, et il vous dira tout de suite qui a peur des droits de l'enfant : les géants, les loups, les singes, les tigres, les ogres et les princes et les princesses. Je vais vous raconter leur histoire.

LES GEANTS

Il était une fois des géants dont le problème, c'est bien connu, est qu'ils sont grands et forts. Ils passent d'ailleurs leur vie à essayer de montrer qu'ils sont plus grands et plus forts que les autres. Ils se sont très bien adaptés à un monde qui favorise toujours ceux qui leurs ressemblent : les géants de l'économie, les Etats géants ou les fédérations d'Etats, les grands hommes célèbres, les sportifs hors normes, style Roger Federer.

Quand les géants rencontrent les enfants, ils essaient de faire en sorte que les enfants deviennent comme eux. Beaucoup de grandes personnes s'y laissent prendre et elles n'espèrent rien de mieux pour leurs rejetons que de devenir forts et riches, ne dépendant de personnes, bardés de tous les diplômes et de

toutes les compétences, afin d'écraser tous ceux qui tenteront de les concurrencer.

Les adultes ont trouvé un mot qui a un succès fou pour faire croire que les enfants doivent devenir comme eux. Ce mot, c'est « autonomie ». Il faut dire qu'ils ont reçu l'appui inconditionnel de deux ou trois géants de la philosophie. Le premier est un certain Emmanuel Kant, qui a imposé comme une évidence que l'autonomie est le but de la vie et accessoirement le but du droit, et que « autonomie » veut dire « se donner sa propre loi ».

Le deuxième géant est son ami Jean-Jacques Rousseau, bien connu en cette bonne ville de Genève, qui n'est rien moins que l'inventeur des droits de l'enfant quand il écrit :

C'est encore un des contre-sens des éducations communes, que, parlant d'abord aux enfants de leurs devoirs, jamais de leurs droits, on commence par leur dire le contraire de ce qu'il faut¹.

Lui aussi désigne comme buts de l'éducation des enfants l'autonomie, la force, la combativité. Dans cette conception, les droits de l'enfant se retournent rapidement contre les parents et les éducateurs, bref surtout contre ceux dont dépend de l'enfant, et pourrait finir par l'isoler complètement dans une bulle

⁰¹ J.-J. ROUSSEAU, *Emile ou De l'éducation*, 1762, éd. établie par M. LAUNAY, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p.

individualiste et antisociale que l'on dénonce parfois sous le nom de « règne de l'enfant-roi ». Cette conception de l'autonomie poussée à l'extrême pourra aussi aboutir à de terribles catastrophes et culminer dans le plus délirant des individualismes en prétendant que l'enfant a le droit d'inventer ses propres valeurs, de décider où est la frontière entre le bien et le mal.

Le troisième géant prendra même en modèle cet enfant à la volonté hypertrophiée. Il s'agit de Friedrich Nietzsche qui pousse l'individualisme le plus loin, c'est-à-dire jusqu'à la folie, puisqu'il prétendra que chacun est responsable de tracer lui-même la frontière entre le bien et le mal. Pour l'exprimer, en 1883, le « philosophe au marteau » évoque précisément la figure de l'enfant.

Je vais vous dire les trois métamorphoses de l'esprit : comment l'esprit se change en chameau, le chameau en lion, et le lion en enfant, pour finir. [...] L'esprit robuste charge sur lui tous ces fardeaux pesants : tel le chameau qui sitôt chargé se hâte vers le désert, ainsi lui se hâte vers son désert. Mais au fond du désert le plus solitaire s'accomplit la seconde métamorphose : ici l'esprit devient lion, il veut conquérir la liberté et être maître de son propre désert. [...] Mais, dites-moi, mes frères, que peut encore l'enfant, dont le lion lui-même eut été incapable ? Pourquoi le lion doit-il encore devenir enfant ? C'est que l'enfant est innocence et oubli, commencement nouveau, jeu, roue qui se meut d'elle-même, premier mobile, affirmation sainte. En vérité, mes frères, pour jouer le jeu des créateurs, il faut être une affirmation sainte : l'esprit à présent veut son propre vouloir ; ayant perdu le monde, il conquiert son propre monde².

Ne laissez pas vos enfants aux mains de Nietzsche. Il ne sait pas qui est l'enfant. En prétendant qu'il n'y a pas de frontière entre le bien et le mal, il provoquera, sans le savoir et sans le vouloir, les camps d'extermination et l'assassinat de millions d'enfants.

Il y a pourtant une conception de l'autonomie qui correspond beaucoup mieux à la raison d'être des droits de l'enfant, et surtout à ce qu'est un enfant, et qui n'est nullement fautive en ce qui concerne l'étymologie : *auto* et *némô*, plutôt que *auto* et *nomos*, signifie « partager », « donner à chacun sa part propre » et plus fondamentalement encore « donner à chacun sa part de pâturage », partager le territoire³. Bref, « rendre à chacun son dû », ce que tentent toujours de faire la loi et les tribunaux. Il ne s'agit pas alors de donner à chacun la possibilité d'établir lui-même la norme qui le gouverne, mais de donner à chacun ce qui lui convient en fonction de ce qu'il est. L'autonomie est le respect du rapport entre enfants et adultes, entre enfants et enfants et entre adultes et adultes. L'autonomie n'est pas l'indépendance solitaire. Donner à chacun son pâturage juridique n'exclut pas la reconnaissance d'un besoin de protection ou l'acceptation de vivre grâce à autrui ou en dépendance à l'égard d'autrui. L'« autonomie » de l'enfant n'est pas acquise lorsqu'il se donne sa propre loi, mais lorsqu'il comprend qu'il dépend des autres. Le jour où il sait ce qu'il doit à ses parents ou à ses éducateurs, l'enfant est devenu un adulte accompli.

Mais aussi, en sens inverse, réussir une éducation, c'est dire à un enfant : je suis un adulte, je suis ton père, ta mère, ton professeur, ton législateur, ton juge, mais je reconnais que je dépends de toi, pour

⁰² Ainsi parlait Zarathoustra, Première partie, Des trois métamorphoses, tr. fr. G. Bianquis, Paris, Aubier-Flammarion [éd. bilingue], 1969, p. 85, 87-88.

⁰³ Voy. A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, Paris, Hachette, 1950. Sur l'autonomie des enfants, on peut consulter J. FIERENS, « Les droits de l'enfant : individualisme, indépendance ou autonomie ? », *Journal du droit des jeunes*, mars 1999, n° 183, pp. 33-35. Pour Kant, mais à tort si l'on se place du point de vue étymologique, « l'autonomie de la volonté est cette propriété qu'a la volonté d'être à elle-même sa loi (indépendamment de toute propriété des objets du vouloir). » (E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, tr. Fr.V. DELBOS, éd. Librairie Delagrave, 1980, p. 169.)

toujours. L'autonomie que visent les droits de l'enfant est bien davantage celle-là, celle de l'interdépendance. La preuve en est, notamment, que la Convention, malgré son titre, consacre à maintes reprises les droits des parents, des proches, des autres, en plus des droits de l'enfant, ou insiste sur la responsabilité de tous.

Les droits de l'enfant demandent alors un monde où les petits et les faibles acquièrent une importance formidable, et cela terrorise évidemment les géants, parce que la Convention prévoit notamment que « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. » Non seulement le pouvoir des géants est remis en question, mais également toutes les structures du monde qu'ils ont bâti et où ils prétendent régner.

Pire que tout, au miroir des droits de l'enfant, les géants se souviennent qu'ils n'ont pas toujours été grands et forts, et que même aujourd'hui, ils ne le sont pas autant qu'ils le croient.

Les droits de l'enfant terrorisent encore les géants parce qu'ils font apparaître que ceux-ci sont des menteurs. Ils ont prétendu que dans le monde, dans chaque pays, dans chaque ville ou chaque village, dans chaque famille, rien n'est plus important qu'un enfant. Évidemment, on ne demande que ce qu'on n'a pas, et la consécration même des droits de l'enfant indique qu'ils ne sont pas respectés et que le chemin est probablement encore long pour qu'ils le soient. Mais c'est autre chose d'affirmer qu'un enfant est sacré quand on sait que ce n'est pas vrai. Notre monde est faussement « pédocentrique ». Quand il

s'agit d'un enfant dont les parents ne se sont pas vus reconnaître le droit de vivre où ils vivent, l'intérêt de l'enfant n'est pas une considération primordiale. Quand des enfants vivent dans la pauvreté, à Genève, à Bruxelles ou ailleurs, les droits de l'enfant ne disent pas la vérité. Quand on enferme des enfants en prison, on ne respecte pas la Convention. Quand un car de petits Belges se fracasse dans un tunnel suisse et que cet accident suscite à juste titre un terrible émoi, mais que lorsque des dizaines d'enfants meurent noyés au large de Lampedusa et que leur mort ne fait l'objet d'aucun commentaire ou si peu, les droits de l'enfant perdent toute crédibilité. Quand des enfants sont bombardés jusque dans des écoles et des hôpitaux par les géants, les droits de l'enfant n'existent plus. Quand on réussit à poser une sonde sur une comète à 500 millions de kilomètres de la Terre, mais qu'on est incapable d'empêcher que chaque année plus de trois millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de faim dans les bras de parents impuissants, on injurie les droits de l'enfant. « Toute la science du monde ne vaut pas les larmes des enfants », écrivait Dostoïevski⁴.

Je n'aime pas le discours qui dit « La situation s'améliore. On est passé de 12 millions d'enfants morts annuellement en raison de causes évitables, à 6,6 millions. » Tant que nous ne sommes pas préoccupés par le dernier million ; tant que nous ne sommes pas tracassés par le dernier millier ; tant que nous ne sommes pas obsédés par le dernier enfant qui meurt en raison d'une cause évitable, il n'y a pas de progrès.

Ce n'est jamais très gai, pour les géants, de constater que tout le monde a compris qu'ils mentent souvent, et peut-être même toujours. Le Réseau suisse des droits de l'enfant écrit que « De manière générale, l'intérêt supérieur de l'enfant, l'un des piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant, n'est bien

⁴ Les frères Karamazov (1880), tr. fr. E. HALPERINE-KAMINSKY et Ch. MORICE, Paris, Plon, 1888, p. 220.

souvent pas pris en compte dans les domaines politique, législatif, administratif et judiciaire». Pour remédier à cela, le réseau demande notamment la mise en place d'un plan d'action national destiné à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et à créer une institution des droits de l'homme nationale, dotée d'une mission explicite dans le secteur des droits de l'enfant⁵. Le Réseau a-t-il été entendu ?

Or, les enfants n'aiment pas les menteurs, en partie à cause de l'histoire que Carlo Collodi a racontée à propos de Pinocchio. C'est une histoire un peu paternaliste, écrite dans la deuxième moitié du XIXe siècle lorsque le visage de l'enfant commence enfin à s'imposer dans la culture européenne. On y parle beaucoup du papa, mais jamais de la maman, ce qui est le contraire d'aujourd'hui, mais l'histoire est intéressante parce qu'elle explique comment on peut passer du stade de marionnette à celui de vrai petit enfant, c'est-à-dire d'objet à sujet de droit. C'est ce qu'essaient de faire les droits de l'enfant. Lorsque Pinocchio ment à propos de quatre pièces d'or qu'il a gardées dans sa poche, et que son nez commence à s'allonger, la fée lui dit :

«On reconnaît tout de suite les mensonges, mon enfant, parce qu'il y en a de deux sortes: il y a les mensonges qui ont les jambes courtes, et les mensonges qui ont le nez long; les tiens, justement, sont de ceux qui ont le nez long.»

Pinocchio, ne sachant plus où se mettre, de honte, tenta de s'enfuir de la chambre; mais il n'y réussit pas. Son nez était devenu si long qu'il ne passait plus par la porte⁶.

Comme les géants n'ont par définition pas de jambes courtes, j'en déduis que leurs mensonges sont aussi de l'espèce de ceux qui ont le nez long. A vrai dire, je n'ai pas compris la différence fondamentale entre les deux sortes, mais ce que je peux vous dire, c'est que la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant montre souvent que, quand les géants parlent, leur nez, qui par nature est déjà grand, s'allonge encore, à tel point qu'ils ne peuvent plus bouger la tête et regarder le monde sous un autre angle.

LES LOUPS, LES SINGES ET LES TIGRES

Qui a peur de droits de l'enfant ? Après les géants, les loups, les singes et les tigres.

Les loups ont peur des enfants, mais pour des raisons bien différentes que les singes et les tigres. Vous croyez peut-être que cela a un rapport avec les histoires qu'on raconte aux enfants pour les endormir et qui ont surtout pour effet de les terroriser, quand les loups mangent les Petits chaperons rouges ? Mais ce sont des histoires inventées par les grandes personnes. En fait, les loups sont des animaux très sympathiques, à tel point qu'on essaie de les réimplanter dans nos forêts et nos montagnes. Ils sont sûrement très intelligents, capables de vivre en groupe aussi bien que des êtres humains, et peut-être mieux, quoi qu'on en dise⁷.

Les loups aiment tellement les enfants que parfois ils les adoptent et les élèvent. Vous connaissez sûrement l'histoire de Mowgli, le «petit d'homme», la «petite grenouille» comme dit affectueusement Mère Louve, mais c'est une manière de parler tendrement, ce n'est pas une grenouille, c'est un enfant.

⁰⁵ <http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/enfants/rapport-alternatif-cde> Le Réseau suisse des droits de l'enfant est une association faitière regroupant actuellement 43 ONG, dont *Défense des enfants international-Suisse*, *Pro Juventute*, *Kinderschutz Schweiz*, *Terre des hommes Suisse* et *humanrights.ch*.

⁰⁶ P. 123.

⁰⁷ Je pense évidemment à Thomas Hobbes et à sa célèbre affirmation selon laquelle «L'homme est un loup pour l'homme». *Voy. De Cive*, préface.

Eh bien, Mowgli fait peur aux loups, même à son papa et à sa maman. Et savez-vous pourquoi ? Pour deux raisons. D'abord parce qu'il n'a pas de poils, parce qu'il est tout nu, parce qu'il est tout doux, sans crocs et sans griffes.

- Un petit d'homme. Regarde ! [dit Père Loup] En effet, devant lui, s'appuyant à une branche basse se tenait un bébé brun tout nu, qui pouvait à peine marcher, le plus doux et potelé petit atome qui fut jamais venu la nuit à la caverne d'un loup⁹.

Cela fait peur, un petit absolument sans défense, comme vous avez été effrayé lorsque, pour la première fois, vous avez pris un nouveau-né dans vos bras, angoissé de mal lui soutenir la tête.

La Loi de la Jungle n'avait jamais envisagé la présence d'un petit tout nu, comme pendant des temps immémoriaux, les humains se sont donné des lois sans jamais créer les droits de l'enfant. Ce n'est pas le moins fascinant dans l'histoire racontée par Kipling, le rapport à la Loi enseignée par Baloo, qui ne manque pas d'intéresser le juriste que je suis.

Même dans la Jungle, surtout dans la Jungle, il faut des lois, comme dans les cités qui d'ailleurs ressemblent à la Jungle plus que vous croyez. Toutefois, le système juridique est ébranlé par la présence d'un enfant. Il a fallu tant de temps pour que la Loi de la Jungle s'aperçoive que les bébés sont tous nus et qu'il faut les protéger contre toutes sortes de prédateurs et d'ennemis ! Il est quand même curieux qu'il y ait des enfants depuis Adam et Eve, si mes calculs sont exacts, mais qu'il ait fallu attendre 1989 pour que l'on constate dans un texte juridique que « l'enfant (...) a besoin d'une protection spéciale et de

soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance⁹ », et que l'on tente d'en tirer les conséquences dans les lois de nos jungles. Les droits de l'enfant ne règlent pas tout, loin s'en faut, mais ils sont indispensables, sans être suffisants.

Il y a une raison encore plus fondamentale pour laquelle les loups ont peur des droits de l'enfant. Mowgli sera rejeté par les hommes parce qu'il est trop proche des animaux, mais il n'a jamais été accepté par les bêtes, parce qu'il est un homme.

— Oui, dit Mowgli, toute la Jungle craint Bagheera... toute la Jungle, sauf Mowgli.

— Oh ! toi, tu es un petit d'homme ! dit la Panthère Noire avec une infinie tendresse ; et de même que je suis retournée à ma Jungle, ainsi tu dois à la fin retourner aux hommes, aux hommes qui sont tes frères... si tu n'es point d'abord tué au Conseil !

— Mais pourquoi, pourquoi quelqu'un désirerait-il me tuer ? répliqua Mowgli.

— Regarde-moi, dit Bagheera.

Et Mowgli regarda fixement, entre ses yeux. La grande panthère tourna la tête au bout d'une demi-minute.

— Voilà pourquoi ! dit Bagheera, en croisant ses pattes sur les feuilles. Moi-même je ne peux te regarder entre les yeux, et pourtant je naquis parmi les hommes, et je t'aime, Petit Frère. Les autres, ils te haïssent parce que leurs yeux ne peuvent soutenir les tiens, parce que tu es sage, parce que tu as tiré de leurs pieds les épines... parce que tu es un homme¹⁰.

⁹ R. KIPLING, *Le livre de la jungle*, tr.fr. L. Fabulet et R. d'Humières, Paris, Mercure de France, 1899 [Folio, n° 263], p. 13.

¹⁰ Préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant.

¹¹ p. 25.

Les enfants font peur parce que, même dans les rapports les plus tendres et les plus aimants que, comme Bagheera, nous entretenons souvent avec eux, ils nous renvoient la simple question de ce qui fait notre humanité.

Les droits de l'enfant ne sont en quelque sorte qu'une péripétie des droits de l'homme, c'est-à-dire un discours d'adultes, certes situé culturellement, à certains égards trop court parce qu'incomplet, à certains égards trop long parce que redondant. Ils sont même contestables parfois, quand ils font de l'enfant un adulte en miniature. Les droits de l'homme sont un langage juridique inventé voici 250 ans, qui essaie d'exprimer ce qui fait qu'un être humain est un être humain et ce qui, à ce titre, doit être protégé par la Cité et les lois. Les droits de l'enfant essaient de dire que dans la définition de l'être humain et l'explication du vivre-ensemble, il ne faudrait pas oublier les petits.

LES SINGES

Les singes ont peur des droits de l'enfant, et c'est aussi dans *Le Livre de la Jungle* qu'on le constate. Leur caractéristique, c'est qu'au sein de leur cité à eux, celle des Bandar-log, il n'y a pas de droit, où plutôt, ce qui est plus grave, il y a des droits qui font semblant d'être des droits.

– *Ecoute, petit d'homme, dit L'Ours, – et sa voix gronda comme le tonnerre dans la nuit chaude. Je t'ai appris toute la Loi de la Jungle pour tous les Peuples de la Jungle... sauf le peuple singe, qui vit dans les arbres. Ils n'ont pas de loi. Ils n'ont pas de patrie. Ils n'ont pas de langage à eux, mais se servent de mots volés, entendus par hasard lorsqu'ils écoutent et nous épient, là-haut, à l'affût dans les branches*¹¹.

Les Bandar-log répètent, copient les droits de l'enfant, mais en réalité ils ne constituent pas leur loi. Ce sont des êtres particulièrement dangereux pour les enfants, parce qu'il s'agit ici d'hypocrites pire que des menteurs : des tricheurs compulsifs.

Quelques Etats ont cru pouvoir se permettre de ne pas ratifier la Convention. Mais aussi, que d'Etats l'ont ratifiée sans jamais avoir eu l'intention de l'appliquer, et donc de s'en donner les moyens ! Ces Etats-singes ont peur des droits de l'enfant parce que leur respect, leur protection et leur réalisation mettraient en péril les dictateurs qui les dirigent. Toutefois, dans les démocraties également, quand les textes consacrent l'intérêt de l'enfant des centaines de fois sans prendre les moyens pour les réaliser, nous aussi sommes un peu singes.

LES TIGRES

Les tigres sont comme Shere Khan. Ils ne voient les enfants que comme des proies :

– *Shere Khan nous fait un grand honneur, dit Père Loup, les yeux mauvais. Que veut Shere Khan ?*

– *Ma proie. Un petit d'homme a pris ce chemin. Ses parents se sont enfuis. Donnez -le moi. (...) Par le taureau que j'ai tué, dois-je attendre le nez dans votre repère de chiens, lorsqu'il s'agit de mon dû le plus strict ? C'est moi, Shere Khan, qui parle*¹².

Il y a tant de prédateurs d'enfants dans nos cités. Les violents, les violeurs et les violeuses (dont on parle moins parce que leurs gestes mortifères sont moins apparents), les marchands de mort, les exploités.

Comment s'en défendre ? La loi tente de les punir, mais la réponse pénale est souvent si dérisoire, non

¹¹ P. 44.

¹² P. 14.

pas parce qu'elle n'assure pas la vengeance – le droit pénal est le contraire de la vengeance –, mais parce que la prison ne sert d'habitude à rien, si ce n'est à faire éclater les familles, et est surtout criminogène.

Shere Khan invoque le droit pour tenter de mettre la patte sur l'enfant («...il s'agit de mon dû»), comme tous ceux qui en appellent à la loi pour pouvoir faire ce qu'ils veulent avec les enfants, souvent sous prétexte qu'ils sont méchants ou indésirables: les mettre derrière les barreaux, les renvoyer dans leur pays, leur interdire de mendier pour qu'ils cessent de montrer qu'ils sont dépendants et que nous sommes tous mendians de quelque chose, de la générosité de l'autre que nous ne sommes pas en droit d'exiger, qui échappe au droit. Mais Shere Khan n'invoque évidemment pas la Loi pour le bien de l'enfant. Il veut l'égorger et le manger. Ainsi, l'application sévère de la loi est souvent réclamée par les rugissements des tigres à l'égard des enfants délinquants ou estimés superflus dans la Cité, mais le but n'est pas toujours leur sauvegarde, loin s'en faut. La volonté est souvent de les chasser, de les éloigner, de les faire disparaître, de les manger une fois pour toutes.

LES OGRES

A propos de manger l'enfant, les ogres ont peur des droits de l'enfant parce qu'au moins depuis *Les contes de ma Mère l'Oye* de Charles Perrault, c'est-à-dire depuis la fin du XVII^e siècle, on sait qu'un Petit Poucet, malingre, considéré comme niais, souffre-douleur de la maison, peut vaincre un ogre.

Tout bien réfléchi, dans l'histoire du Petit Poucet, les parents sont présentés comme des êtres méprisables, aussi dangereux que l'ogre. Bien sûr, ils sont pauvres, bien sûr ils ont beaucoup d'enfants, et bien sûr la famine régnait sur le pays. Mais, que je sache,

on n'a jamais admis que la pauvreté autorise un père ou une mère à se désintéresser de leurs enfants au point de les abandonner pour qu'ils meurent ailleurs que devant leurs yeux.

Un soir que ces enfants étaient couchés, et que le bûcheron était auprès du feu avec sa femme, il lui dit, le cœur serré de douleur: «Tu vois bien que nous ne pouvons plus nourrir nos enfants; je ne saurais les voir mourir de faim devant mes yeux, et je suis résolu de les mener perdre demain au bois, ce qui sera bien aisé, car, tandis qu'ils s'amuseront à fagoter, nous n'avons qu'à nous enfuir sans qu'ils nous voient.¹³»

Le Petit Poucet et ses frères n'ont vraiment pas de chance. Quelle histoire de mangeaille! Ils n'ont plus rien à manger; les parents les abandonnent pour pouvoir manger eux-mêmes; les enfants tombent sur un ogre qui veut les manger, et c'est encore pire que chez leurs parents.

Bien sûr, vous pensez que les ogres ont aujourd'hui complètement disparu puisque maintenant on se préoccupe plutôt des enfants obèses, et vous vous demandez même peut-être quel rapport peut exister entre eux et les droits de l'enfant dans la Cité. Mais avez-vous songé que quand l'Etat recourt au placement des enfants de manière systématique ou sans discernement, ou lorsqu'il favorise sans réfléchir l'adoption des enfants des pauvres par les riches, il se comporte comme un ogre? «L'Etat, l'ogre philanthropique», écrivait Octavio Paz¹⁴.

Il y a des histoires beaucoup plus récentes qui expliquent très bien les terribles menaces que les ogres d'aujourd'hui, qui ont seulement changé d'apparence, font peser sur les enfants. Un livre fasci-

¹³ <http://www.alaialette.com/perrault-oeuvres-petit-poucet.php>

¹⁴ Préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant.

nant est celui de Michel Tournier, inspiré d'un poème de Goethe, *Le roi des Aulnes*, prix Goncourt 1970, s'il vous plaît. Il raconte l'histoire d'Abel Tiffauges, qui bat la campagne allemande sous le régime nazi, pour prendre les enfants aryens à leur famille et les conduire dans la NAPOLA dont le but est de produire une nouvelle génération de dirigeants politiques, militaires et administratifs. Comme tous les régimes totalitaires, le régime nazi considérait que les enfants appartiennent davantage à l'Etat qu'à leurs parents. De Platon à Pol Pot, en passant par Hitler, cette prétention traversera l'histoire.

Cet avertissement s'adresse à toutes les mères habitant les régions de Gehlenburg, Sensburg, Lötzen et Lyck! PRENEZ GARDE A L'OGRE DE KALTENBORN! Il convoite vos enfants. Il parcourt nos régions et vole les enfants. Si vous avez des enfants, pensez toujours à l'Ogre, car lui pense toujours à eux! Ne les laissez pas s'éloigner seuls. Apprenez-leur à fuir et à se cacher s'ils voient un géant monté sur un cheval bleu, accompagné d'une meute noire. S'il vient à vous, résistez à ces menaces, soyez sourdes à ses promesses. Une seule certitude doit guider votre conduite de mères: SI L'OGRE EMPORTE VOTRE ENFANT, VOUS NE LE REVERREZ JAMAIS!¹⁵

Somes-nous sûrs que même nos Etats, qui ne sont pas totalitaires, qui sont de vraies démocraties, ne se comportent pas parfois comme des ogres, spécialement avec les enfants des pauvres?

LES PRINCES ET LES PRINCESSES

Les princes et princesses, spécialement la Duchesse de Cambridge ont peur des droits de l'enfant. Je suis un peu trop républicain et roturier pour avoir l'honneur de les fréquenter, mais je l'ai deviné.

La Duchesse de Cambridge, vous la connaissez peut-être mieux sous le nom de Kate, épouse William. Toute la presse mondiale, enfin «une certaine presse», comme on dit, l'attendait à la sortie de la maternité, après la naissance du Petit prince George, en juillet 2013. Non, je ne vais pas vous parler de Saint-Exupéry, mais du fait que le bébé était emmailloté, c'est-à-dire serré dans un drap. Il paraît que depuis lors les Britanniques sont de plus en plus nombreux à revenir à cette coutume ancestrale, pourtant déconseillée pour des raisons médicales, et à emmailloter les nouveau-nés. Rousseau, encore lui, condamnait déjà le maillot, très courant à son époque, mais pour d'autres raisons.

L'homme civil naît, vit et meurt dans l'esclavage: à sa naissance on le coud dans un maillot; à sa mort on le cloue dans une bière; tant qu'il garde la figure humaine, il est enchaîné par nos institutions¹⁶.

Les pays où l'on emmaillote les enfants sont ceux qui fourmillent de bossus, de boiteux, de cagneux, de noués, de rachitiques, de gens contrefaits de toute espèce. De peur que les corps ne se déforment par des mouvements libres, on se hâte de les déformer en les mettant en presse¹⁷.

Les emmailloteurs, les institutions qui empêchent la liberté des enfants, n'auraient-ils pas peur des droits de l'enfant précisément parce que ceux-ci sont destinés à lui donner une certaine liberté? Evidemment, si vous naissez prince héritier, l'exercice de votre liberté n'est pas assuré. Les institutions, que Rousseau critique, sont à l'affût pour faire de vous ce que vous n'avez pas désiré faire dans votre tête d'enfant. C'est peut-être la raison pour laquelle on emmaillote encore les héritiers du trône. Je suis un

¹⁵ 4^e de couverture.

¹⁶ P. 43.

¹⁷ *Ibidem*.

peu méchant avec Kate et William. Les pauvres, ils sont nés riches et puissants, ce n'est pas leur faute. Il n'est facile pour personne d'ouvrir vraiment un espace de liberté devant ses enfants. Nous emmaillotons tous nos enfants dans nos a priori, dans notre intolérance, dans nos espoirs et dans nos déceptions.

Notez bien que Rousseau explique l'emmailotage par une mauvaise habitude culturelle. La culture s'opposerait-elle aux droits de l'enfant qui seraient, eux, naturels ? Il n'en est évidemment rien. Les droits de l'enfant sont une culture. Ils sont même une culture située dans le temps et dans l'espace, je l'ai déjà observé. Les droits de l'enfant sont juridiquement nés dans le Nord de la planète, au début du XXe siècle, plus précisément dans la Déclaration de 1924. En d'autres mots encore, les droits de l'enfant provoquent inévitablement le choc des cultures. C'est ce que je ressens notamment lorsque j'évoque ou que j'invoque les droits de l'enfant en Afrique centrale où je me rends souvent, ou qui explique les difficultés de réception de droits de l'enfant dans le monde musulman ou encore dans le monde des Roms. Les intentions universalistes du concept même de droits de l'enfant, de la Déclaration de 1924, de la Convention de 1989 montrent immédiatement leurs limites. Je pense que les droits de l'enfant seront plus efficaces, et peut-être mieux protégés, lorsque l'on admettra qu'ils sont ainsi situés culturellement. Les Africains, les Musulmans ou les Roms ne sont évidemment pas moins attachés à leurs enfants que d'autres, mais ils ont à accomplir un voyage plus difficile et plus lointain : les droits de l'enfant ne sont pas le produit de leur propre histoire. Ce n'est pas à dire qu'ils ne sont pas exportables, du moins dans leur intention et dans leurs principes majeurs. C'est un peu comme la démocratie moderne. Bien sûr, elle aussi a

été inventée en Europe, spécialement en Angleterre et en France, ce qui n'empêche pas que le principe de la séparation des pouvoirs notamment ferait le plus grand bien à beaucoup d'Etats non européens. Mais la prudence et la tolérance, et peut-être aussi la patience, s'imposent en attendant que l'enfant des droits de l'enfant soit vraiment citoyen du monde.

J'ai beaucoup rakuspoté. Les enfants de Genève parlent-ils aussi de «rakuspoter», comme les enfants belges ? Cela veut dire cafeter, dire du mal des autres, rapporter. J'ai rakuspoté au sujet des grands, des forts, des menteurs, des tricheurs, des mauvais juristes, des exploiters d'enfant, des indifférents, et même de ces pauvres Kate et William. Peut-être parce que j'ai un peu peur moi-même des droits de l'enfant ? Parce que, parfois, je suis un peu géant, ogre, singe ?

Et vous, est-ce que vous avez les jetons ? Est-ce que vous avez un peu les boules, les foies, les chocottes, la trouille, face aux enfants et aux droits de l'enfant ?

Si ce n'est pas le cas, il n'est pas sûr que vous les ayez bien compris. ■